



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le mercredi 15 février 2023 — N° 16**

**Présidente de l'Assemblée nationale :  
Mme Nathalie Roy**

---



La séance est ouverte à 9 h 40.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

M. Tremblay (Dubuc) fait une déclaration afin de souligner le 100<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité de Bégin.

---

M. Benjamin (Viau) fait une déclaration afin de souligner le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Maison de la famille de Saint-Michel.

---

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme Secours-Amitié Estrie.

---

Mme Ghazal (Mercier) fait une déclaration afin de souligner le 35<sup>e</sup> anniversaire de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes.

---

Mme Schmaltz (Vimont) fait une déclaration afin d'exprimer de la solidarité et du soutien envers les personnes touchées par l'événement tragique survenu à Sainte-Rose le 8 février 2023.

**15 février 2023**

---

Mme Garceau (Robert-Baldwin) fait une déclaration afin de souligner le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'Association de la communauté noire de l'Ouest-de-l'Île.

---

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner les Journées de la persévérance scolaire.

---

Mme Bourassa (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire du centre de plein air Mont-Grand-Fonds.

---

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner la participation de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu au Comité sur l'itinérance de l'Union des municipalités du Québec.

---

M. Bernard (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) fait une déclaration afin de souligner le succès du téléthon au profit de l'organisme Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec.

---

M. Caron (Portneuf) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Serge Lessard pour son engagement bénévole, social et communautaire.

---

Mme Charest (Brome-Missisquoi) fait une déclaration afin de souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire du Centre d'action bénévole de Cowansville.

---

**15 février 2023**

---

À 9 h 54, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 10 h 02.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

### **Présentation de projets de loi**

M. Dubé, ministre de la Santé, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 10 Loi limitant le recours aux services d'une agence de placement de personnel et à de la main-d'œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 10.

### **Dépôts de documents**

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 6 décembre 2022 par M. Rivest (Côte-du-Sud) concernant l'implantation du programme de formation en médecine vétérinaire à La Pocatière.

(Dépôt n° 377-20230215)

15 février 2023

---

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, retire certains propos non parlementaires.

### Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Derraji, leader parlementaire de l'opposition officielle, M. Zanetti (Jean-Lesage) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de prioriser la compétence dans ses nominations du Conseil des ministres;

QU'elle indique que l'appartenance reconnue à la formation politique qui forme le gouvernement ne devrait jamais être un facteur avantageant une candidature.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 33 en annexe)

Pour : **112** Contre : **0** Abstention : **0**

---

15 février 2023

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, conjointement avec M. Morin (Acadie), Mme Labrie (Sherbrooke), M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que la Loi modifiant le Code criminel et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, mieux connue sous le nom de projet de loi C-5, permet une peine d'emprisonnement dans la collectivité pour une infraction d'agression sexuelle;

QU'elle souligne qu'une peine d'emprisonnement dans la collectivité pour une agression sexuelle n'était plus possible depuis 2007;

QU'elle reconnaisse que le projet de loi C-5 va à l'encontre des efforts déployés afin de rebâtir la confiance des personnes victimes envers le système de justice et qu'il s'agit d'un recul en matière de lutte contre les violences sexuelles;

QU'elle demande au gouvernement fédéral de modifier la loi afin de rendre inadmissible l'infraction d'agression sexuelle aux peines d'emprisonnement dans la collectivité.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Benjamin, troisième vice-président, conjointement avec Mme Biron, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec prenne acte du terrible séisme de magnitude 7,8 sur l'échelle de Richter qui a frappé la Turquie et la Syrie le 6 février dernier;

15 février 2023

---

QU'elle reconnaisse que plus d'une semaine après cette tragédie, malgré les opérations de sauvetage toujours en cours, 35 418 personnes ont perdu la vie dans le sud de la Turquie et 5 800 en Syrie et que ce bilan pourrait même doubler selon l'Organisation des Nations Unies;

QU'elle constate que ce séisme a touché une région abritant des populations hautement vulnérables, notamment des milliers de réfugiés;

QU'elle souligne l'incroyable dévouement de plus de 34 000 secouristes et des organismes qui travaillent d'arrache-pied, jour et nuit, pour tenter de retrouver des survivants;

QU'elle encourage le gouvernement du Canada à augmenter et à accélérer son aide humanitaire d'urgence afin de soutenir rapidement les populations vulnérables de la Turquie et de la Syrie;

QU'elle appelle les Québécois à soutenir les efforts humanitaires, notamment au moyen de dons à la Croix-Rouge canadienne;

QU'enfin, l'Assemblée nationale offre ses condoléances aux victimes et à leurs proches, qu'elle fasse sienne l'inquiétude des Québécois et Québécoises d'origine turque et syrienne pour leurs familles, leurs amis et leurs compatriotes et qu'elle leur témoigne son support entier.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

**15 février 2023**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), conjointement avec M. Skeete, ministre responsable de la Lutte contre le racisme, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne l'édition 2023 du Mois de l'histoire des Noirs dont le thème est : de l'obscurité à la lumière;

QU'elle souligne une fois de plus l'importance de reconnaître et de promouvoir la contribution passée, présente et future des Québécoises et des Québécois des communautés noires dans l'évolution du Québec;

QU'elle reconnaisse et salue l'histoire de lutte pour la justice, l'égalité et la dignité des communautés noires au Québec;

QUE l'Assemblée nationale déplore les inégalités et les manifestations de racisme qui demeurent envers les communautés noires au Québec et souligne le travail important à accomplir afin de parvenir à une réelle inclusion.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 3, Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives.

15 février 2023

---

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission des institutions, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 8, Loi visant à améliorer l'efficacité et l'accessibilité de la justice, notamment en favorisant la médiation et l'arbitrage et en simplifiant la procédure civile à la Cour du Québec.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption*

M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, propose que le projet de loi n° 2, Loi visant notamment à plafonner le taux d'indexation des prix des tarifs domestiques de distribution d'Hydro-Québec et à accroître l'encadrement de l'obligation de distribuer de l'électricité, soit adopté.

Un débat s'ensuit

M. Lévesque, deuxième vice-président, interrompt le débat et informe l'Assemblée qu'il a reçu deux demandes de débat de fin de séance pour le jeudi 16 février 2023 sur des questions adressées par Mme Rizqy (Saint-Laurent) à M. Drainville, ministre de l'Éducation, portant sur le sujet suivant : « l'abolition du service de soutien pour les élèves handicapés au Centre de services scolaire de Montréal ».

Le débat se poursuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 2 est adopté.

15 février 2023

---

*Adoption du principe*

M. Girard, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 7, Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 22 mars 2022 et modifiant d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 7 est adopté.

M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 7 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

**Débats sur les rapports de commissions**

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, le 31 janvier et les 1<sup>er</sup>, 2 et 7 février 2023, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028. Le rapport contient des observations et 35 recommandations.

M. Lévesque, deuxième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la tenue de ce débat : 60 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 32 minutes 42 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 19 minutes 48 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 6 minutes sont allouées au troisième groupe d'opposition, et 1 minute 30 secondes sont allouées à la députée indépendante. Dans ce cadre, le temps non utilisé par la députée indépendante ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À 13 heures, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

**15 février 2023**

---

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur rapport de la Commission des transports et de l'environnement est ajourné au nom de M. Grandmont (Taschereau).

---

Les travaux reprennent à 15 heures.

### **Affaires inscrites par les députés de l'opposition**

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) propose :

QUE l'Assemblée nationale constate que l'augmentation des loyers dans toutes les municipalités du Québec dépasse largement les indices de référence du Tribunal administratif du logement;

QU'elle demande au gouvernement du Québec de s'attaquer à la crise du logement en instaurant un contrôle obligatoire pour tous les loyers;

QU'elle demande que ce contrôle des loyers inclue l'élimination de l'exception contenue dans la section F du bail afin de permettre la fixation du loyer par le Tribunal administratif du logement pour les immeubles construits ou convertis à des fins locatives depuis moins de cinq ans.

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 49 minutes 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 25 minutes 33 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 27 minutes 41 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 6 minutes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à la députée indépendante. Dans ce cadre, le temps non utilisé par la députée indépendante ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

15 février 2023

---

Le débat s'ensuit.

Au cours de son intervention, Mme Dufour (Mille-Îles) propose :

QUE la motion du député de Laurier-Dorion soit amendée de la manière suivante :

Au 2<sup>e</sup> alinéa, après le mot « logement », supprimer les mots : « en instaurant un contrôle obligatoire pour tous les loyers »;

Remplacer le 3<sup>e</sup> alinéa par le suivant :

« QU'elle demande au gouvernement du Québec d'amorcer dès maintenant des travaux de consultations avec l'ensemble des acteurs du milieu affectés par la clause F du bail, afin de discuter, d'évaluer et de proposer des solutions aux enjeux liés aux immeubles convertis à des fins locatives de 5 ans et moins. »

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale constate que l'augmentation des loyers dans toutes les municipalités du Québec dépasse largement les indices de référence du Tribunal administratif du logement;

QU'elle demande au gouvernement du Québec de s'attaquer à la crise du logement;

QU'elle demande au gouvernement du Québec d'amorcer dès maintenant des travaux de consultations avec l'ensemble des acteurs du milieu affectés par la clause F du bail, afin de discuter, d'évaluer et de proposer des solutions aux enjeux liés aux immeubles convertis à des fins locatives de 5 ans et moins.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Fontecilla (Laurier-Dorion) et sur la motion d'amendement de Mme Dufour (Mille-Îles), sous réserve de la permission de son auteur.

**15 février 2023**

---

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Fontecilla (Laurier-Dorion) refuse la proposition d'amendement de Mme Dufour (Mille-Îles).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, le vote sur la motion proposée par M. Fontecilla (Laurier-Dorion) est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

### **Débats sur les rapports de commissions**

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la prise en considération du rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, le 31 janvier et les 1<sup>er</sup>, 2 et 7 février 2023, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028. Le rapport contient des observations et 35 recommandations.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 16 février 2023, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

---

À 18 h 09, Mme Soucy, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 16 février 2023, à 9 h 40.

*La Présidente*

**NATHALIE ROY**

15 février 2023

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Derraji, leader parlementaire de l'opposition officielle, M. Zanetti (Jean-Lesage) et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 33)

POUR - 112

Abou-Khalil (CAQ)	Chassin (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulet (CAQ)
Allaire (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arseneau (PQ)	D'Amours (CAQ)	Julien (CAQ)	Prass (PLQ)
Asselin (CAQ)	Derraji (PLQ)	Kelley (PLQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Labrie (QS)	Provençal (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Rivest (CAQ)
(Orford)	Drainville (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	(Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Mille-Îles)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ)
Biron (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Verchères)
Blais (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Bouazzi (QS)	Gagnon (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemay (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Boutin (CAQ)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Cadet (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Malette (CAQ)	(Dubuc)
Carmant (CAQ)	(Groulx)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	Grandmont (QS)	Martel (CAQ)	(Hull)
(Portneuf)	Gronin (CAQ)	Massé (QS)	
Caron (PLQ)	Guilbault (CAQ)	McGraw (PLQ)	
(La Pinière)	Guillemette (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Morin (PLQ)	
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Nichols (IND)	
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Picard (CAQ)	